



DELIBERATION n° 41 - 2016

Portant sur le montant des tarifs applicables pour le cimetière, cave urne, encarts publicitaires du bulletin municipal

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 27 Septembre 2016 à 20H00 selon convocation en date du 20 Septembre 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Patricia DUVAL étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjointes.

Mmes TOUCAS Hélène, De PAIVA Régine, BASSALER Virginie, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, THIBEAUT-GUILLON Claude Conseillères Municipales

Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, MORELON Alain, PEAUDE CERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme CARRILLO Martine pouvoir à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT

Mme Anne-Sophie DUBREUIL pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absents excusés :** Mme LACORRE Séverine, Mr VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstentions	0

TARIFS 2017

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2017, comme suit :

CIMETIERE	
Concession – le m ²	145.00
Caveau provisoire : les 4 premiers mois	58.5
Par jour ensuite	6.50
Forfait nettoyage	105.00
CAVE URNE et COLUMBARIUM	
Cave urne Provisoire : les 4 premiers mois	58.50
Par jour ensuite	6.50
Concession à 30 ans	600.00
Concession à 15 ans	421.00
ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL	
Page entière	701.00
½ page	525.00
¼ page	314.00

1/8 page	196.00
1/16 page	141.00

Fait et délibéré en séance,
À Saint-Just-le-Martel
Le 27 Septembre 2016

Le Maire,


Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le

Transmis en préfecture le

